

**Documents que chaque exploitation inscrite à
un label (IP-Suisse, Suisse Garantie, AQ-Viande Suisse)
doit présenter lors d'un contrôle en 2012****Exigences pour l'ensemble de l'exploitation IP-Suisse****IP-Suisse – Exigences pour l'ensemble de l'exploitation**

- Attestation PER (certificat, voir exemple au verso)
- Journal des pâtures et des sorties
- Registre des animaux
- Documents d'accompagnement
- Inventaire des médicaments vétérinaires
- Journal des traitements
- Documents de livraison pour les aliments et matières auxiliaires
- Plan de l'étable avec mesures (pour veaux, porcs à l'engrais et bétail d'étable uniquement)
- Journal des visites (pour porcs uniquement)

Production végétale**IP-Suisse (céréales, colza, pdt)**

- Attestation PER (certificat, voir exemple au verso)
- Carnet des champs avec les enregistrements concernant les parcelles avec production IPS
- Analyses de sol des parcelles avec production IP-Suisse
- Bulletins de livraison ou étiquettes des emballages des semences/plants
- *Documents nécessaires pour le contrôle des points Biodiversité IP-Suisse (cf. au verso)*

Suisse Garantie (pdt, fruits, légumes, céréales panifiables, colza, tournesol, lin)

- Attestation PER (certificat, voir exemple au verso)
- Attestation "sans OGM" (pour les plants et semences)
- Bulletins de livraison ou étiquettes des emballages des semences/plants/plantons
- Carnet des champs avec les enregistrements concernant les parcelles avec production sous Suisse Garantie
- Etiquettes producteur (uniquement pour les fruits, légumes et pommes de terre)

Production animale**IP- Suisse (porcs d'élevage, porcs d'engraissement, veaux d'engraissement, bétail d'étable, vaches de réforme, moutons et agneaux, volaille)**

- Attestation PER (certificat, voir exemple au verso)
- Convention vétérinaire
- Attestation vétérinaire pour l'écornage des veaux
- Plan de l'étable avec mesures (pour veaux, porcs à l'engrais et bétail d'étable uniquement)
- *Documents nécessaires pour le contrôle des points Biodiversité IP-Suisse (cf. au verso)*

AQ-Viande Suisse (bovins, chèvres, moutons, porcs)

- Attestation PER (certificat, voir exemple au verso)
- Journal des pâtures et des sorties
- Attestation "sans OGM" (étiquettes, bulletins de livraison)
- Convention vétérinaire
- Attestation vétérinaire pour l'écornage des veaux
- Registre des animaux
- Documents d'accompagnement
- Inventaire des médicaments vétérinaires
- Journal des traitements
- Documents de livraison pour les aliments et matières auxiliaires
- Plan de la stabulation libre (pas exigé pour la catégorie A1, vaches laitières)
- Journal des visites (pour porcs uniquement)

Biodiversité (pour IP-Suisse)

- Evaluation des points « biodiversité »
- Dossier PER
- Liste des parcelles
- Plan des parcelles (toutes les parcelles + les parcelles SCE)
- Carnet des prés / des champs
- Contrat avec le canton lors de l'utilisation échelonnée des prairies
- Attestation du forestier pour les lisières de forêts revalorisées (longueur)
- Pour les mesures spéciales en faveur de la biodiversité, attestation du conseiller qui a effectué l'évaluation
- Copie du recensement de printemps ou décompte des paiements directs de l'année passée

Pour tous les labels

Lors d'un contrôle label, le document suivant doit être présenté dans tous les cas:

Certificat 2011 (= attestation PER).

Il s'agit d'un document qui sera envoyé par le Service de l'agriculture (document GELAN), avec le décompte final au mois de novembre-décembre, résumant les résultats des contrôles PER et SST/SRPA (par catégorie d'animaux) de l'année 2011.

Veillez mettre ce document de côté pour un éventuel contrôle label!

Exemple:

Service de l'agriculture
du canton de Fribourg
case postale
1762 Givisiez

Givisiez, 30.11.2010

GELAN • Mesures de la politique agricole 2010
Certificat 2010

Exploitant: _____

Programme de contrôle	Rempli	Partiellement rempli	Pas rempli	Retiré	Organisation de contrôle
Prestations écologiques requises					AFAPI - FIPO
PER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sortie régulière en plein air (SRPA)					AFAPI - FIPO
A01 - vaches laitières	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A03 - animaux femelles, de plus de 365 jours au premier vêlage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A04 - animaux femelles, de plus de 120 jours à 365 jours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A05 - animaux femelles, jusqu'à 120 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A09 - animaux mâles, jusqu'à 120 jours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Production extensive					Office de recensement
Extensio fourrage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Production extensive					Office de recensement
Extensio pain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Production extensive					Office de recensement
Extensio colza	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Production extensive					Office de recensement
Extensio blé fourrager	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

0-000264-FR-FI-20-5 -6 FR 2010 Mesures de la politique agricole PID: _____ 15.11.2010 7/18